



Accord UE – MERCOSUR Éleveurs et consommateurs en danger !



LE CONTEXTE : 165 000 tonnes de viandes bovines canadiennes et sud-américaines bientôt importées en Europe ?

→ Le **CETA** (Accord UE-Canada) est entré en application provisoire le 21 septembre dernier et devra faire l'objet d'une ratification par le Parlement français au cours des prochains mois. Il a acté l'ouverture du marché européen, sans droits de douane, à **65 000 tonnes** de viandes canadiennes issues de bovins engraisés au maïs OGM, farines animales et antibiotiques au sein de feedlots de 26 000 têtes en moyenne.

→ **Un accord entre l'UE et le MERCOSUR**, négocié sur la base d'un mandat datant de 1999, pourrait être conclu au cours des prochaines semaines. Il pourrait acter l'ouverture du marché européen, à droits de douane réduits (7,5%) à **100 000 tonnes de viandes sud-américaines supplémentaires** (à noter : l'UE importe déjà 230 000 T de viandes du Mercosur à droits de douane élevés).

Au total, ce sont donc 165 000 T de viandes américaines qui devraient prochainement arriver sur le marché européen, à droits de douane nuls ou réduits. **Ces viandes arriveront principalement sur le segment de marché de l'ailoyau, le mieux valorisé en Europe et le plus rémunérateur pour les éleveurs français, évalué à 400 000 tonnes seulement.**

A terme, ces viandes américaines représenteront donc près de 40% de ce segment. Leur prix deviendra donc directeur sur ce marché.

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES : 25 à 30 000 éleveurs directement menacés !

Selon les estimations réalisées par l'Institut de l'Élevage :

→ Le **prix d'un kilogramme de viande bovine canadienne / sud-américaine** tel que commercialisé en Europe dans le cadre de contingents CETA / Mercosur pourrait s'élever à environ **8,60 € / kg de carcasse**. A titre de comparaison, le **même kilogramme produit et vendu en Europe** est aujourd'hui commercialisé **13,70 € / kg**.

→ Ce différentiel de prix et les volumes concédés provoqueront **une baisse de 9,60% du jeune bovin payé au producteur français, soit une diminution de 30 à 60% du résultat courant des exploitations spécialisées bovin viande**.

→ Au vu du niveau revenus actuels de ces exploitations (13 000 euros annuels, tous systèmes confondus, en 2016), **ce sont 25 000 à 30 000 emplois directs à temps pleins d'éleveurs de bovins de races à viandes (sur 104 000 emplois au total) qui sont menacés de disparition**.

Avec ces emplois, c'est toute la richesse de l'élevage français et les nombreux services que cette activité à la société qui sont mis en danger : la diversité de ses races, sa contribution au rayonnement culturel et gastronomique de la France, son entretien des paysages, son rôle central dans l'animation des territoires ruraux, son action efficace dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, ...



Accord UE – MERCOSUR Éleveurs et consommateurs en danger !



LES CONSEQUENCES SANITAIRES : des consommateurs non protégés !

→ Dans les pays du Mercosur, l'ensemble des produits antimicrobiens (antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance, ...) strictement interdits en UE sont utilisés en routine dans la ration des bovins destinés à la production de viandes.

→ La traçabilité individuelle des bovins ne se fait que sur base volontaire. Au Brésil, selon un audit réalisé au mois de mai par la Commission européenne, seulement 2% des bovins font l'objet d'une traçabilité.

→ Surtout, le Brésil est englué dans une affaire de corruption ayant abouti à un vaste réseau de commercialisation vers le monde entier (dont l'UE) de viandes avariées impliquant tout à la fois le géant industriel du secteur et de nombreux agents des services de l'Etat (Affaire « carne fraca », mars 2017).

→ Suite à cette affaire, les Etats-Unis et la Russie ont fermé leur marché aux viandes brésiliennes et ne l'ont pas rouvert depuis, faute de nouvelles garanties.

→ Au niveau européen, un audit a été mené au Brésil au mois de mai révélant de graves dysfonctionnements dans le système de certification sanitaire des viandes dédiées à l'exportation. Une nouvelle mission vétérinaire est actuellement sur place et n'a, à ce jour, pas rendu ses conclusions. Au vu des risques pour la santé des consommateurs européens, le Parlement européen a également voté la création d'une mission d'information sur le sujet, qui se rendra au Brésil au mois d'avril.

→ Enfin, au-delà des aspects purement sanitaires, le système d'élevage bovin sud-américain ne correspond en rien aux enjeux sociétaux identifiés dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation : l'élevage bovin, au Brésil, est responsable de 80% de la destruction de la forêt amazonienne ; le Brésil n'a jamais légiféré sur les principes fondamentaux du bien-être animal en exploitation d'élevage (accès suffisant à l'alimentation, à l'eau, aux soins, ...).

LA POSITION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DE CET ACCORD : des engagements non respectés et une position ambiguë.

Rappel des diverses positions prises par Emmanuel MACRON et Stéphane TRAVERT sur le sujet :

→ Sommet de l'Élevage (Octobre 2017), Stéphane TRAVERT : « Nous n'accepterons aucun accord avec le Mercosur contenant une quelconque offre de viande bovine ».

→ Discours de Rungis (11 Octobre 2017), Emmanuel MACRON : Le mandat de négociation de l'accord UE-Mercosur date de 1999 et doit être révisé. « Il doit y avoir impérativement des rediscussions sur ce mandat autour de la table du Conseil européen alors même que nos connaissances sanitaires et environnementales ont profondément changé. »

→ Visite d'une exploitation d'élevage en Saône-et-Loire (janvier 2018), Stéphane TRAVERT : « Le volume actuellement sur la table des négociations (70 000 T) est beaucoup trop élevé ».

→ Vœux aux agriculteurs (janvier 2018), Emmanuel MACRON : « Les conditions sont réunies pour un accord, dans le respect des lignes rouges posées par la France » (volume de 70 000 T max, conditionnalité d'accès aux contingents...). Or, le volume finalement concédé devrait être de 99 000 T et la « conditionnalité » (critères d'accord aux contingents) proposée par la France ne permettront en rien de protéger efficacement éleveurs et consommateurs !